

*Le Premier Ministre*

Paris, le 05 FEV. 2019

Madame la Députée,

Vous avez appelé mon attention sur les risques attachés à l'augmentation des frais de scolarité des étudiants extra-communautaires à compter de la rentrée universitaire 2019-2020. Je vous en remercie.

Soyez assurée que je partage votre souci de faire rayonner la France et ses valeurs dans le monde, de défendre la Francophonie et de contribuer à un développement solidaire.

Comme vous le savez, il s'agit d'une mesure qui s'inscrit au côté d'autres dans le cadre du plan d'ensemble « Bienvenue en France » que j'ai présenté le 19 novembre dernier à l'occasion de l'inauguration de l'édition 2018 des Rencontres Campus France.

Le but de ce plan est bien d'attirer davantage d'étudiants internationaux, 500 000 étudiants internationaux d'ici 2027 contre 325 000 aujourd'hui, et d'accroître notre rayonnement international en facilitant la projection de notre enseignement supérieur, notamment par l'implantation à l'étranger de campus d'établissements français.

Pour aider à cette projection, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place à compter de 2019 un fonds d'amorçage des nouvelles initiatives doté annuellement de 5 millions d'euros. L'Agence française de développement proposera également, à compter de 2020, un fonds de soutien doté de 20 millions d'euros annuellement.

.../...

Madame Amélia LAKRAFI  
Députée des Français établis hors de France  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75007 PARIS

Par ailleurs, une véritable culture d'accueil des étudiants internationaux va être instaurée au travers de mesures significatives :

- La création d'un label « Bienvenue en France » attribué par Campus France aux établissements qui améliorent concrètement l'accueil des étudiants internationaux. Plus de 70 établissements d'enseignement supérieur se sont déjà déclarés candidats ;
- la création d'un fonds d'amorçage de 10 millions d'euros par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour soutenir, dès la rentrée 2019, les initiatives des établissements ;
- la systématisation des guichets uniques, l'accompagnement de chaque étudiant étranger par un référent, la facilitation de l'accès au logement, en lien avec les CROUS, et la création d'une maison des étudiants francophones à la Cité internationale universitaire de Paris ;
- le doublement des formations en Français langue étrangère et des formations enseignées en anglais ;
- la simplification de l'obtention du visa pour études, par l'harmonisation et la simplification des documents nécessaires, un traitement prioritaire dans les consulats à l'approche de la rentrée ;
- la possibilité de revenir travailler en France ou d'y créer une entreprise avec un titre de séjour pour les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme français équivalent au Master.

Surtout, l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants extra-communautaires s'accompagnera d'une augmentation sans précédent des bourses (21 000 au total, soit un triplement du nombre global de bourses pour les plus méritants), ainsi que d'une simplification du processus d'attribution. Il est également prévu de travailler à une politique ambitieuse d'exonérations de droits pour des publics ciblés.

Madame Frédérique VIDAL, Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, a ouvert une concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour que les modalités mises en place ne nuisent en rien à notre politique d'ouverture et d'accueil. Ce temps de dialogue, sans remettre en cause notre intime conviction que notre modèle doit évoluer, doit permettre de nous assurer collectivement de l'ouverture effective de notre enseignement supérieur à tout étudiant international, quelle que soit sa situation personnelle, l'amenant à s'acquitter de frais d'inscription différenciés ou non.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

  
Édouard PHILIPPE